

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 25 septembre 2024

**Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35**

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le treize septembre deux mille vingt-quatre, s'est assemblé en salle des Mariages et du Conseil sous la présidence de Lionel BENHAROUS, Maire.

OBJET

**LANCEMENT DE LA
PROCEDURE
D'APPEL D'OFFRES
OUVERT RELATIVE
A LA MAITRISE
D'ŒUVRE POUR
LES ESPACES
PUBLICS DE LA
COMMUNE DES
LILAS**

PRESENTS :

Lionel BENHAROUS, Sander CISINSKI, Christophe PAQUIS, Daniel GUIRAUD, Moussou NIANG, Nathalie BETEMPS, Guillaume LAFEUILLE, Valérie LEBAS, Arnold BAC, Patrick BILLOUET, Lisa YAHIAOUI, Liliane GAUDUBOIS, Lucie FERRANDON, Richard LE PONTOIS, Sonia ANGEL, Martin DOUXAMI, Simon BERNSTEIN, Nancy AGUILERA TORRES, Vincent DURAND.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS ET REPRESENTES :

Madeline DA SILVA par Moussou NIANG, Patrick CARROUER par Arnold BAC, Malika DJERBOUA par Liliane GAUDUBOIS, Mathias GOLDBERG, par Nancy AGUILERA TORRES, Johanna BERREBI par Guillaume LAFEUILLE, Alice CANABATE par Lionel BENHAROUS, Frédérique SARRE par Vincent DURAND, Lionel PRIMAULT par Martin DOUXAMI, Christian LAGRANGE par Valérie LEBAS, Gaëlle GIFFARD par Sander CISINSKI et Delphine PUPIER par Christophe PAQUIS.

ABSENTS : Jimmy VIVANTE, Bruno ZILBERG, Bénédicte BARBET, Brigitte BERCERON, Hélène BERTHOUMIEUX.

SECRETAIRE : Lisa YAHIAOUI.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2024

OBJET : LANCEMENT DE LA PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES OUVERT RELATIVE A LA MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES ESPACES PUBLICS DE LA COMMUNE DES LILAS

LE CONSEIL,

Sur proposition du Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2121-29,

VU le Code de la commande publique, notamment les articles L. 2124-1, L. 2124-2 et R. 2161-1 et suivants,

CONSIDERANT CE QUI SUIIT :

Il est nécessaire pour la ville des Lilas d'engager une procédure d'appel d'offres ouvert pour procéder au lancement d'un marché relatif à la maîtrise d'œuvre pour les espaces publics de la commune des Lilas.

Ce marché prendra la forme d'un accord-cadre à marchés subséquents.

Pour ce faire, M. le Maire doit être autorisé par le Conseil municipal à lancer un accord-cadre passé selon la procédure d'appel d'offres ouvert, et à le signer ;

VU le budget communal,

VU l'avis de la commission compétente,

VU le rapport du représentant légal,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

ARTICLE 1 : Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à engager la procédure et à signer le futur accord-cadre relatif à la maîtrise d'œuvre des espaces publics de la commune des Lilas.

ARTICLE 2 : Dit que cet accord-cadre à marchés subséquents fera l'objet d'une procédure d'appel d'offres ouvert.

ARTICLE 3 : Fixe la durée de l'accord-cadre qui sera conclu, à compter de sa date de notification, à une durée maximale de quatre ans.

ARTICLE 4 : Dit que cet accord-cadre ne sera pas alloti.

ARTICLE 5 : Précise que le montant de l'accord-cadre pour sa durée totale est estimé à 400 000€ HT, soit 480 000€ TTC (TVA à 20%).

Délibération votée par trente voix en faveur, aucune voix contre et aucune abstention.

Le Maire des Lilas

Lionel BENHAROUS



La secrétaire de Séance

Lisa YAHIAOUI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300456-20240925-DC128-24-DE

Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture
- et de sa publication le

04 OCT. 2024

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2024

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, sis 7 rue Catherine Puig 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.